



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 26 00028

Date de dépôt : 23/03/2026

Demandeur : ESD Rénovation

Pour : Rénovation de 2 façades NORD et EST

Adresse du terrain : 3 Rue du Puits à POMMEUSE
(77515)

ARRÊTÉ URBA 2026/036
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 23/03/2026 par ESD Rénovation demeurant 14 rue des écluses à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 24/03/2026 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la rénovation de 2 façades NORD et EST ;
- Sur un terrain situé 3 Rue du Puits à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU l'arrêté municipal n° 2026/023 en date du 20/03/2026 portant délégation de fonction dans le domaine de l'urbanisme à Madame Jacqueline DUCEILLIER ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à POMMEUSE, le 08 avril 2026

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,
Jacqueline DUCEILLIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.